

222C0203
FR0000076887-FS0043

24 janvier 2022

Déclarations de franchissements de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

IL EST RAPPELE QUE LA PRESENTE DECLARATION EST ETABLIE SOUS LA RESPONSABILITE DU DECLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VERIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUEES.

AST GROUPE
(Euronext Paris)

1. Par courrier reçu le 21 janvier 2022, Mme Élodie Tur a déclaré, à titre de régularisation, avoir franchi individuellement en hausse, le 31 juin 2018, le seuil de 5% des droits de vote de la société AST GROUPE et détenir individuellement, à cette date, 824 914 actions AST GROUPE représentant 1 243 748 droits de vote, soit 6,46% du capital et 5,89% des droits de vote de cette société¹.

Ce franchissement de seuil résulte d'une attribution de droits de vote double.

À cette occasion, le groupe familial Tur **n'a franchi aucun seuil** et détenait, au 31 juin 2018, directement et indirectement, par l'intermédiaire de la société Team Invest qu'il contrôle, 8 671 883 actions AST GROUPE représentant 16 886 812 droits de vote, soit 67,96% du capital et 79,98% des droits de vote de cette société², répartis comme suit :

	Actions	% capital	Droits de vote	% droits de vote
Team Invest	2 685 500	21,05	5 371 000	25,44
Alain Tur	2 365 592	18,54	4 682 038	22,18
Martine Tur	1 898 946	14,88	3 797 892	17,99
Sylvain Tur	896 931	7,93	1 792 134	8,49
Élodie Tur	824 914	6,46	1 243 748	5,89
Total groupe familial Tur	8 671 883	67,96	16 886 812	79,98

2. Par courrier reçu le 21 janvier 2022, la société par actions simplifiée Team Invest² (78 rue Elisée Reclus, 69150 Decines Charpieu) a déclaré, à titre de régularisation, avoir franchi individuellement en baisse, le 17 décembre 2020, le seuil de 25% des droits de vote de la société AST GROUPE et détenir individuellement, à cette date, 2 685 500 actions AST GROUPE représentant 5 371 000 droits de vote, soit 20,81% du capital et 24,95% des droits de vote de cette société³.

Ce franchissement de seuil résulte d'une augmentation du nombre total de droits de vote de la société AST GROUPE.

¹ Sur la base d'un capital composé, à cette date, de 12 759 998 actions représentant selon le déclarant 21 113 654 droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.

² Contrôlée par M. Alain Tur.

³ Sur la base d'un capital composé, à cette date, de 12 903 011 actions représentant selon le déclarant 21 524 524 droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.

À cette occasion, le groupe familial Tur n'a franchi aucun seuil et détenait, au 17 décembre 2020, directement et indirectement, par l'intermédiaire de la société Team Invest qu'il contrôle, 8 635 216 actions AST GROUPE représentant 16 813 478 droits de vote, soit 66,92% du capital et 78,11% des droits de vote de cette société², répartis comme suit :

	Actions	% capital	Droits de vote	% droits de vote
Team Invest	2 685 500	20,81	5 371 000	24,95
Alain Tur	2 328 925	18,05	4 608 704	21,41
Martine Tur	1 898 946	14,72	3 797 892	17,64
Sylvain Tur	896 931	6,95	1 792 134	8,33
Élodie Tur	824 914	6,39	1 243 748	5,78
Total groupe familial Tur	8 635 216	66,92	16 813 478	78,11

3. Par courrier reçu le 14 janvier 2022, complété notamment par un courrier reçu le 21 janvier, le groupe familial Tur a déclaré avoir franchi en baisse, le 13 janvier 2022, le seuil de 2/3 du capital de la société AST GROUPE et détenir 8 442 202 actions AST GROUPE représentant 16 425 722 droits de vote, soit 65,43% du capital et 76,78% des droits de vote de cette société⁴, répartis comme suit :

	Actions	% capital	Droits de vote	% droits de vote
Team Invest	2 492 486	19,32	4 984 972	23,30
Alain Tur	2 328 925	18,05	4 608 704	21,54
Martine Tur	1 898 946	14,72	3 797 892	17,75
Sylvain Tur	896 931	6,95	1 790 406	8,37
Élodie Tur	824 914	6,39	1 243 748	5,81
Total groupe familial Tur	8 442 202	65,43	16 425 722	76,78

Ce franchissement de seuil résulte d'une cession d'actions AST GROUPE sur le marché.

À cette occasion, la société par actions simplifiée Team Invest a déclaré avoir franchi individuellement en baisse le seuil de 20% du capital de la société AST GROUPE.

⁴ Sur la base d'un capital composé de 12 903 011 actions représentant selon le déclarant 21 393 394 droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.